

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240517DEC060

Objet: Avenant n° 6 à l'accord cadre n° 2021-355 relatif à l'impression et au façonnage du bulletin municipal

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'accord-cadre n° 2021-355 relatif à l'impression et au façonnage du bulletin municipal et de ses suppléments conclu avec l'IMPRIMERIE FAURITE,

CONSIDERANT que la société IMPRIMERIE DANIEL FAURITE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Bourg-en-Bresse sous le numéro 322 658 758, a été rachetée par la société NANO CAPITAL NV et qu'une nouvelle société IMPRIMERIE FAURITE a été créée et inscrite au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 984 553 321,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 6 à l'accord cadre n° 2021-355 :

- Ancien Titulaire : IMPRIMERIE DANIEL FAURITE – 01700 MIRIBEL
- Nouveau Titulaire : IMPRIMERIE FAURITE – 01700 MIRIBEL
- Dénomination du marché : Impression et façonnage du bulletin municipal et de ses suppléments
- Objet : Transfert de l'accord cadre à la nouvelle société

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



IMPRESSION ET FAÇONNAGE DU BULLETIN MUNICIPAL ET DE SES SUPPLÉMENTS

Marché n° 2021-355

Avenant n°6

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

IMPRIMERIE DANIEL FAURITE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est fixé Parcs des Chênes, Route de Tramoyes - Les Echets - 01700 MIRIBEL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse, sous le numéro 322 658 758, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Eric FAURITE, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 5 mai 2021, la Ville de BRON a confié à la société IMPRIMERIE DANIEL FAURITE l'accord-cadre n° 2021-355 relatif à l'impression et au façonnage du bulletin municipal et de ses suppléments ;

La société **IMPRIMERIE DANIEL FAURITE** a été rachetée par la société **NANO CAPITAL NV**. La société NANO CAPITAL NV a constitué le 09/02/2024 une nouvelle société par actions simplifiée sous la dénomination **IMPRIMERIE FAURITE** dont le siège est situé au Parcs d'Activité des Chênes – Route de Tramoyes – Les Echets – 01700 MIRIBEL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 984 553 321 RCS Bourg-en-Bresse.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : NOUVEAU TITULAIRE

Le marché n° 2021-355 relatif à l'impression et façonnage du bulletin municipal et de ses suppléments est transféré à la société IMPRIMERIE FAURITE à compter du 9 février 2024 dans tous ses droits et obligations.

Le nouveau titulaire du marché est donc :

- La société IMPRIMERIE FAURITE
- Registre de Commerce : 984 553 321 RCS Bourg-en-Bresse.
- Siège social : Parcs d'Activité des Chênes – Route de Tramoyes – Les Echets – 01700 MIRIBEL

ARTICLE 2 : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Le nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB) utilisé est donc :

Compte CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
IBAN FR76 1670 6050 9253 9975 1522 240

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 09/02/2024.

A MIRIBEL....., le 02/05/2024

IMPRIMERIE FAURITE

NANO CAPITAL NV

Le Maire ;
Jérémie BREAUD

BRUNO VANDERSCHAUDE

Directeur Général

IMPRIMERIE FAURITE

Parc d'activités des Chênes

Route de Tramoyes

LES ECHETS 01700 MIRIBEL

Tel : 04 72 26 50 00

N° SIRET 984 553 321 00014

TVA FR 81 984 553 321

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22/05/2024



ID : 069-216900290-20240517-20240517DEC060-AU

Le 22/05/2024
M. le Maire
M. le Vice-Maire
M. le 1er Adjoint
M. le 2nd Adjoint
M. le 3rd Adjoint
M. le 4th Adjoint
M. le 5th Adjoint
M. le 6th Adjoint
M. le 7th Adjoint
M. le 8th Adjoint
M. le 9th Adjoint
M. le 10th Adjoint
M. le 11th Adjoint
M. le 12th Adjoint
M. le 13th Adjoint
M. le 14th Adjoint
M. le 15th Adjoint
M. le 16th Adjoint
M. le 17th Adjoint
M. le 18th Adjoint
M. le 19th Adjoint
M. le 20th Adjoint
M. le 21st Adjoint
M. le 22nd Adjoint
M. le 23rd Adjoint
M. le 24th Adjoint
M. le 25th Adjoint
M. le 26th Adjoint
M. le 27th Adjoint
M. le 28th Adjoint
M. le 29th Adjoint
M. le 30th Adjoint
M. le 31st Adjoint
M. le 32nd Adjoint
M. le 33rd Adjoint
M. le 34th Adjoint
M. le 35th Adjoint
M. le 36th Adjoint
M. le 37th Adjoint
M. le 38th Adjoint
M. le 39th Adjoint
M. le 40th Adjoint
M. le 41st Adjoint
M. le 42nd Adjoint
M. le 43rd Adjoint
M. le 44th Adjoint
M. le 45th Adjoint
M. le 46th Adjoint
M. le 47th Adjoint
M. le 48th Adjoint
M. le 49th Adjoint
M. le 50th Adjoint
M. le 51st Adjoint
M. le 52nd Adjoint
M. le 53rd Adjoint
M. le 54th Adjoint
M. le 55th Adjoint
M. le 56th Adjoint
M. le 57th Adjoint
M. le 58th Adjoint
M. le 59th Adjoint
M. le 60th Adjoint
M. le 61st Adjoint
M. le 62nd Adjoint
M. le 63rd Adjoint
M. le 64th Adjoint
M. le 65th Adjoint
M. le 66th Adjoint
M. le 67th Adjoint
M. le 68th Adjoint
M. le 69th Adjoint
M. le 70th Adjoint
M. le 71st Adjoint
M. le 72nd Adjoint
M. le 73rd Adjoint
M. le 74th Adjoint
M. le 75th Adjoint
M. le 76th Adjoint
M. le 77th Adjoint
M. le 78th Adjoint
M. le 79th Adjoint
M. le 80th Adjoint
M. le 81st Adjoint
M. le 82nd Adjoint
M. le 83rd Adjoint
M. le 84th Adjoint
M. le 85th Adjoint
M. le 86th Adjoint
M. le 87th Adjoint
M. le 88th Adjoint
M. le 89th Adjoint
M. le 90th Adjoint
M. le 91st Adjoint
M. le 92nd Adjoint
M. le 93rd Adjoint
M. le 94th Adjoint
M. le 95th Adjoint
M. le 96th Adjoint
M. le 97th Adjoint
M. le 98th Adjoint
M. le 99th Adjoint
M. le 100th Adjoint